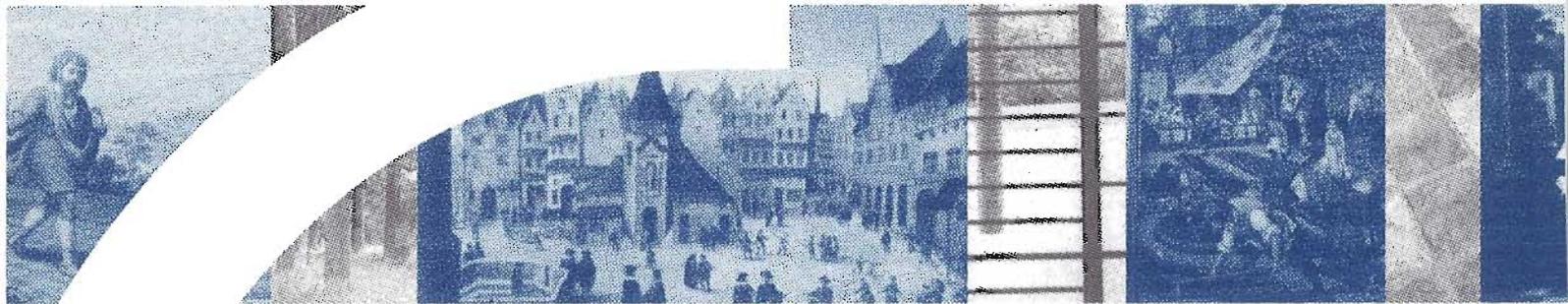


**GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE**  
AVANT-PROGRAMME



**COMMUNE DE LE FAVRIL**  
CANTON DE LANDRECIES



Conception et réalisation du document :  
Jean-Marc Le Moing, paysagiste D.P.L.G., Chargé d'Etudes.

**Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la Commune de le Favril.**

**Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.**

**Le positionnement de la réflexion répond aux finalités**

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

# Avertissement

*Parce que chaque territoire a ses propres potentialités, ses propres atouts, ses propres faiblesses, ses propres enjeux, et parce que les élus et les collectivités sont amenés à gérer ces territoires en constante mutations, le C.A.U.E. se veut, de par ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en environnement, être un outil capable d'analyser et de proposer une démarche pour une vision globale du territoire, la mise en œuvre d'une stratégie de développement, une hiérarchisation des actions, l'identification des différents partenaires qui peuvent contribuer au développement du territoire.*

## La question

En prévision de l'implantation prochaine du réseau d'assainissement et, consciente de l'intérêt de coordonner consécutivement ce projet avec les nécessaires remises en état des accotements, la municipalité sollicite le C.A.U.E. pour réaliser le document programme de l'étude d'Amélioration du Cadre de Vie qui doit l'y aider.

## Les objectifs

Il s'agit dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme, et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie de la commune et de ses environs, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser la commande nécessaire à l'élaboration de projet cohérent retenus dans le cadre de la politique "F.A.C.V."

## **Commune de Le Favril**

### **Analyse partagée du territoire**

#### **Approche Globale**

introduction	5
un village de la Thiérache	5
le milieu naturel (hydrographie, géologie, végétation)	7
une richesse paysagère et naturelle déjà reconnue	7
un territoire qui s'organise	9

#### **Approche Communale**

généralités et population	11
un village : un patrimoine rural diversifié ( le patrimoine architectural et urbain, le patrimoine végétal et paysager)	11
un village : une dynamique	14

### **Mise en place de l'opérationnalité**

Processus d'une démarche qualitative du Cadre de Vie	16
Mise en place des actions	19

#### **Les actions et documents de portée générale**

les itinéraires de découverte de la commune	20
la recommandation d'une palette végétale pour le fleurissement	21
les principes d'aménagement des accotement urbains	21
la communication et la sensibilisation	22

#### **Les projets ponctuels**

le centre du village	24
la Rue du bois	25

Le phasage	26
Conclusion	26

Bibliographie	27
---------------	----

### **Annexes**

# Analyse partagée du territoire

***Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'entourent. La recherche d'un territoire cohérent qui concilie les aspects du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. Une analyse et un diagnostic de chacun de ces domaines permettront de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti...***

## Approche globale

### Introduction

L'analyse partagée de l'environnement de Le Favril a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte naturel, paysager et administratif. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, d'aider à mieux comprendre les logiques qui animent le territoire.

Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec le maître d'œuvre et les différents partenaires qui agissent sur son territoire.

La méthode d'approche que propose ce document programme a pour objectif :

- d'exprimer la philosophie générale du maître d'ouvrage, c'est à dire qu'elle explique les objectifs et le sens de l'aménagement attendu par le maître d'ouvrage,
- d'évaluer les enjeux paysagers et naturels à divers échelles (communale, voire intercommunale),
- de garantir la cohérence des intentions exprimées par le maître d'ouvrage pour ce futur projet,
- de hiérarchiser le niveau d'intervention et de proposer une cohérence acceptable pour la mise en œuvre des actions dans l'espace et dans le temps,
- de servir de base à la consultation de concepteur ( cahier des charges).

### Un village de la Thiérache

La commune du Favril est située en Thiérache. La publication "Itinéraire en herbe" révèle cette Thiérache comme un territoire multiple, défini et délimité par l'homme selon ses besoins :

■ En 1973 Clément Mathieu (station agronomique de Laon) définit les limites naturelles de la Thiérache. Jean-Paul Meuret (Musée de la Thiérache à Vervins) la présente de la façon suivante :

" La Thiérache est une petite région naturelle que la géologie, le climat, la végétation et les pratiques culturelles distinguent des grands ensembles régionaux voisins : Picar-

die, Champagne, Ardennes, Hainaut.

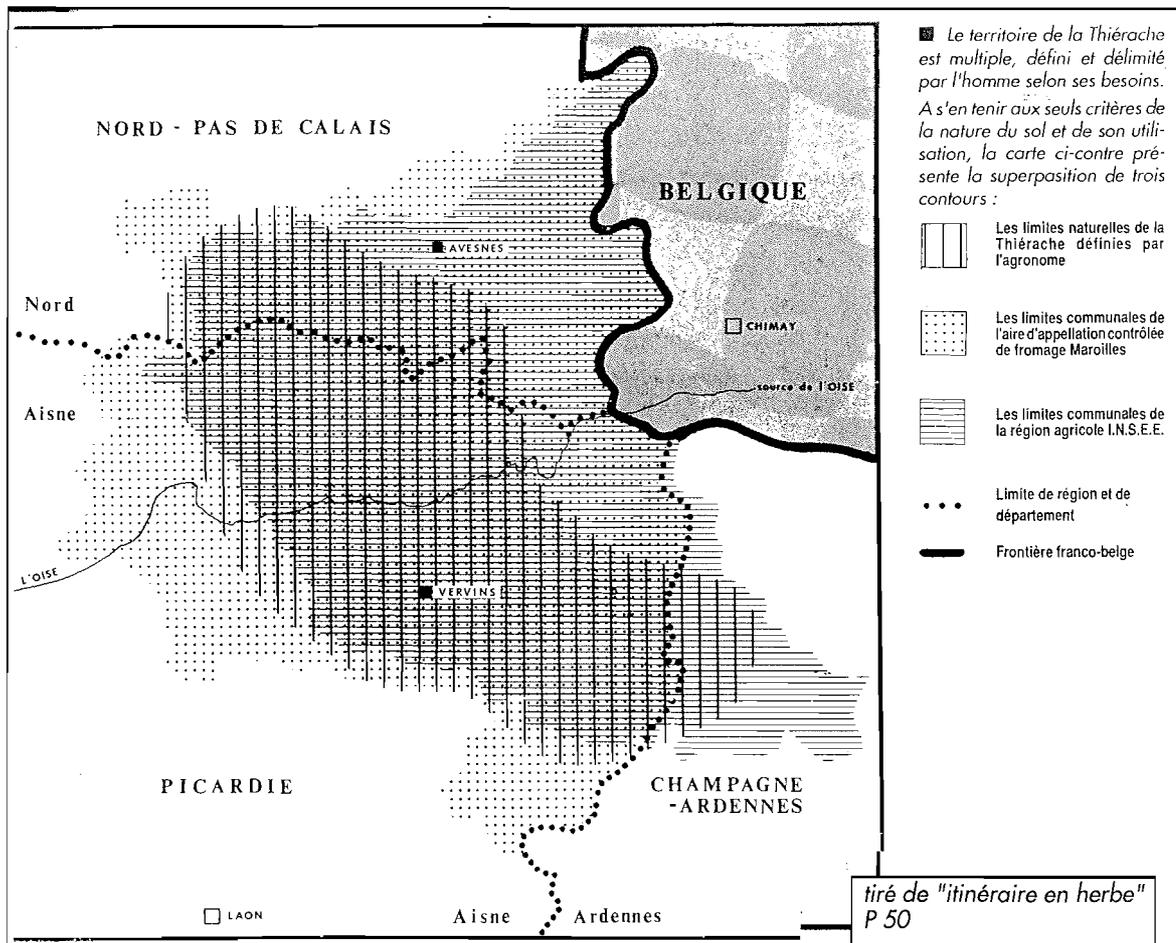
■ C'est un pays haut, sur la ligne de partage des eaux des bassins de la Seine - l'Oise y prend sa source - de la Meuse, de la Somme et de l'Escaut. Son nom se perd dans la nuit des temps : il paraît être celui d'une vaste forêt : la Teracia Sylva. Espace-frontière, et depuis toujours, un pivot stratégique sur l'échiquier des guerres européennes; défrichements et fortifications caractérisent son histoire : c'est le pays des sarts et des donjons (Pierre Dausse)

Les ressources naturelles de cette région de bois et d'eaux courantes ont permis une industrialisation précoce. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, verreries, fonderies, forges sont créées dans les forêts domaniales et près des étangs des abbayes et du duché de Guise. Au XVIII<sup>e</sup> à siècle s'y ajoutent des ateliers ruraux florissants : filature, tissage et vannerie. Cette tradition explique l'essor économique du XIX<sup>e</sup> siècle : industries mécaniques (les usines du célèbre Godin à Guise), les filatures de la région de Fourmies... et aussi le déclin de ces activités traditionnelles aggravé ici par les destructions massives des deux guerres mondiales.

L'agriculture, pauvre jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, s'est massivement spécialisée à partir de 1830 dans l'élevage, pour la viande puis le lait ; d'où cette marée verte du bocage s'étendant tel un croissant fertile des noyaux herbagers médiévaux de l'Avesnois jusqu'à Vervins et la Serre. ..."

■ C'est à partir des années 40 que le Ministère de l'Agriculture et l'INSEE ont reconnu et défini les limites de la Région Agricole de la Thiérache.

■ La Thiérache est aussi le territoire du fromage Maroilles reconnue par les limites communales de l'aire d'appellation contrôlée de fromage Maroilles



## Le milieu naturel

Dans un souci d'efficacité, l'attention sera, dans ce chapitre ainsi que dans les suivants, principalement portée sur une partie plus restreinte du territoire de la Thiérache concernant la "proximité" de la commune du Favril.

### Hydrographie

La partie de Thiérache qui nous préoccupe est située au sud des rivières de l'Helpe (Mineure et Majeure) qui s'écoulent vers la Sambre puis la Meuse. L'affluent principal de ce secteur est nommé La Rivière. Son lit suit globalement une orientation parallèle à celle des Helpes.

### Géologie

La lecture de la planche d'Avesnes de la carte géologique au 1/ 50 000<sup>e</sup> et de sa notice explicative révèle que :

- l'ensemble des points hauts du secteur est recouvert, parfois sur de grandes épaisseurs (8 à 10m), de Limons des Plateaux,
- les fonds de vallées, même modestes, et autres points bas sont recouverts de Limons de Lavages provenant des limons des plateaux entraînés par ruissellement (seuls les vallées de l'Helpe et la Rivière ont taillé le limon suffisamment pour faire apparaître les Marnes Bleues),
- des pastilles de Sable Blanc du Quesnoy qui ont donné lieu à l'exploitation de carrières aujourd'hui fermées.

#### annexe n°1

*extrait carte géologique d'Avesnes*

### La végétation

L'un des traits caractéristique de la Thiérache réside dans la part prépondérante que revêt le Végétal dans l'occupation du sol, reflétant ainsi la nature des sols, les façons culturales et l'économie agricole, mais imprégnant sans nul doute très profondément l'imaginaire collectif des Hommes de la région et des nouveaux venus.

Le végétal que l'on rencontre ici prend des allures différentes et s'organise selon de très nombreux types de structures. Il marque ainsi très fortement de sa présence les paysages qui furent, historiquement, davantage pourvu en forêts. Les documents ci-joints rendent compte de cette diversité et de la diminution des surfaces boisées. (CF. page n°7)

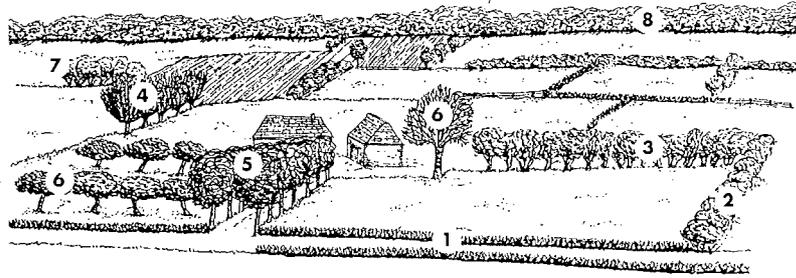
## Une richesse paysagère, culturelle et naturelle déjà reconnue

Différents organismes et administrations ont identifiées sur le secteur une richesse naturelle et culturelle assurant ainsi la reconnaissance sociale de ces éléments qualitatifs :

- l'inventaire des paysages mené par le C.A.U.E. dans le cadre de la mise en place de la politique Trame-Verte du Conseil Général situé Le Favril dans l'entité paysagère de la Thiérache "fortissimo bocager nappant le moutonnement collinaire"
- L'état, par l'intermédiaire de la Direction Régionale de l'Environnement (D.I.R.E.N.), a circonscrit et fait reconnaître sur le secteur une Zone Naturelle d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.n° 80-1) dénommée

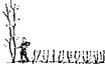
#### annexe n°2

*extrait carte des entités paysagères du Nord*



**Structures végétales linéaires**

**1. Haie basse taillée** utilisée pour clôture de pâture ou délimitation de propriété. (Charme, Noisetier, Prunelier, Erable champêtre, Aubépine,...).



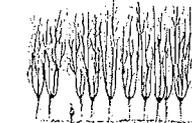
**2. Haie haute arbustive** pour clôture de pâture ou délimitation de propriété. (Cornouiller, Erable champêtre, Charme, Merisier, Saule marsault, Sureau, Aubépine,...).



**3. Haie haute arborée** pour limite de pâture, délimitation de propriété ou bord d'eau. (Charme, Saule blanc, Aulne, Frêne).



**4. Alignement d'arbres têtards** pour clôture de pâture, bords d'eau ou parfois au milieu de pâture après agrandissement des surfaces. (Charme, Saule, Frêne, Chêne, Tilleul).



**5. Alignement d'arbres tiges** pour le marquage d'allée d'accès aux propriétés (espèces à grand développement en double alignement). (Erable, Platane, Frêne, Marronnier, ...).



**Structures ponctuelles ou en masse**

**6. Arbres isolés :**

Essences naturelles en milieu de pâture ou de champ (témoignant d'anciennes limites). (Chêne, Frêne, Charme).



Fruitières en vergers de plein vent ou prairies complantées (Pommier, Poirier, Prunier, Cerisier).

Espèces de milieu humide en bord d'eau. (Aulne, Saule, Frêne).



Espèces plus nobles plantées à proximité des bâtiments. (Noyer, Tilleul, Marronnier rouge, Platane, Hêtre, Pin noir, Cèdre,...).

**7. Bosquets :**

En milieu de pâture en bord d'eau ou mêlés à une haie basse. (Charme, Aulne, Frêne,...).



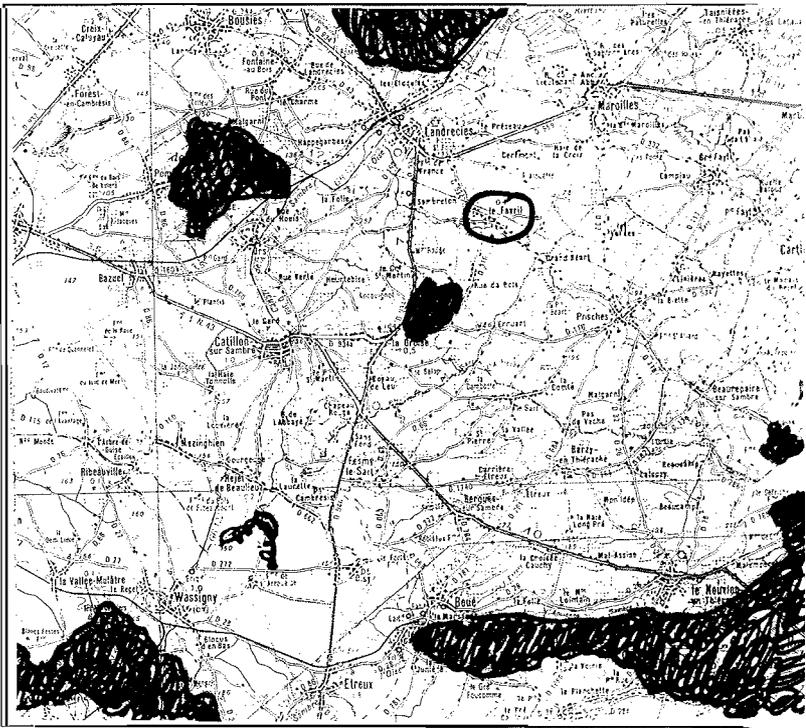
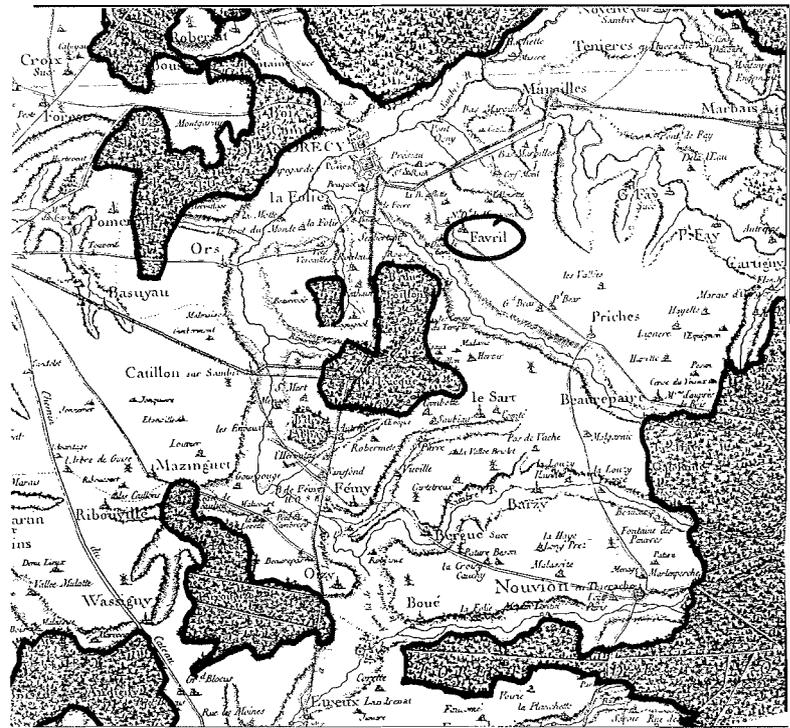
**8. Boisements :**

Parcelles reboisées à la suite d'un abandon de terres ou pâtures.

Petits boisements relictuels issus de grands défrichements.

Grands boisements existants.

tiré de "Bâtiments agricoles et paysage de l'avesnois" - CAUE et Chambre d'Agriculture du Nord



Comparaison des emprises boisées entre la carte de Cassini (XVIII ème S.) à gch et la carte IGN actuelle - (éch env. 1/200 000)

**annexe n°3**  
extrait carte des  
ZNIEFF

**annexe n°4**  
extrait Plan de Parc  
Naturel Régional

"Bocage de Prisches et bois du Toillon". Elle se compose de systèmes prairiaux et/ou bocage. Elle est constituée aussi de zones humides, de milieux aquatiques et forestiers.

La commune qui est adhérente à la charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois est, au titre du "Plan de Parc", concernée, ainsi que ses alentours par :

- des espaces forestiers à conforter,
- une zone d'application prioritaire agricole (D1 zones agricoles d'intérêts écologiques et paysager)

### Un territoire qui s'organise

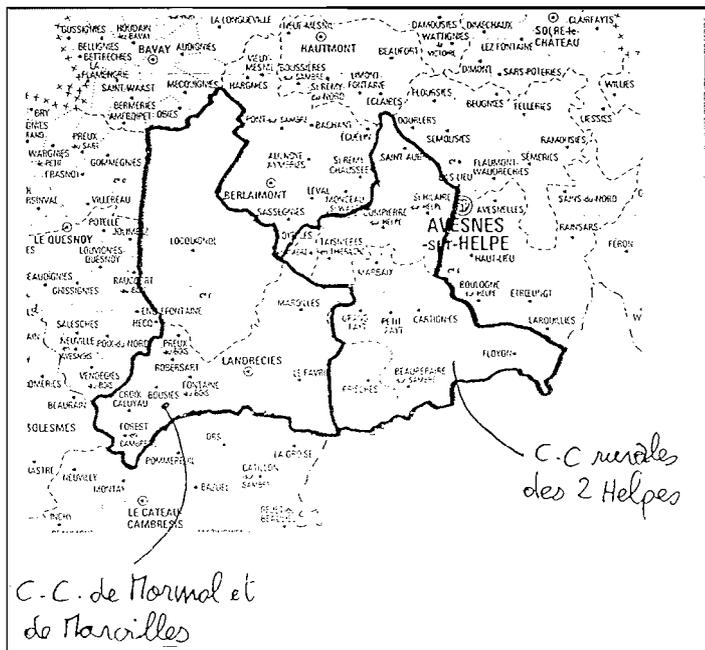
La commune du Favril s'est regroupée avec d'autres communes voisines pour constituer la Communauté de Communes de Mormal et de Maroilles. Forte de 10 communes elle regroupe environ 10 000 habitants dont le siège est situé à Bousies.

Cette communauté s'est dotée des compétences suivantes:

- l'aménagement de l'espace : schéma directeur, harmonisation des P.O.S. et carte communales et élaboration d'un plan de développement,
- l'action de développement économique,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement dans le cadre des schémas nationaux, départementaux et régionaux,
- les ordures ménagères.

Pour favoriser son essor économique, la Communauté de Communes a engagé avec la Communauté de Communes rurales des 2 Helves une procédure de Contrat de Développement Rural (Etat- Région- Département). La qualité du cadre de vie, la gestion du territoire rural, le commerce et les services, l'économie touristique sont parmi les points forts des réflexions. L'étude "cadre de vie" devra rechercher les complémentarités avec les thèmes les plus importants que l'analyse et le diagnostic du territoire aura révélé.

Un dossier particulier visant la valorisation des chapelles de l'intercommunale est en cour d'instruction. Ce travail est piloté, au niveau des maître d'ouvrages par Monsieur Brunelet, Maire du Favril.



**Il est demandé au bureau d'étude de procéder à une analyse détaillée et largement illustrée de l'ensemble des éléments physiques, biologiques et paysagers.**

**Cette analyse doit permettre au maître d'ouvrage de mieux connaître et d'être sensibiliser au milieu qui environne leur Commune.**

**L'ensemble de ces données, sous forme de cartes au 1/25 000 ème, permettrait aux élus de cerner et de comprendre et éventuellement de se faire une idée sur les axes qu'ils peuvent développer en complémentarité avec les actions proposées dans le Contrat de Développement Rural.**

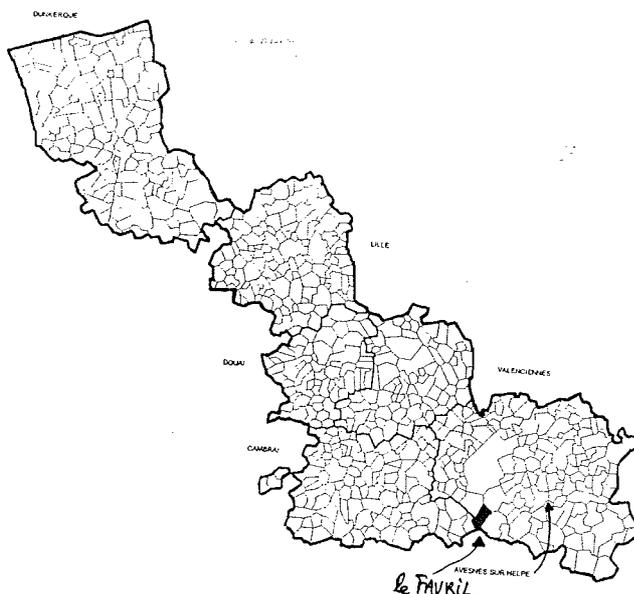
## Notes personnelles

## Approche communale

### Généralité et population

La commune porte un nom signifiant "Forge", en mémoire, vraisemblablement, d'une qui, il y a bien longtemps, fût particulièrement marquante. Elle est constituée de sept hameaux et couvre une superficie de 1141 hectares ( Cf. Hanot et Pierrard p.92 in Promenade dans la mémoire de l'avesnois T.2).

Commune frontalière avec l'Aisne elle n'est située qu'à quelques kilomètres de Landrecies et de Maroilles avec lesquelles elle est directement reliée (R.D. 964 vers Landrecies et C.V. 4 dit rue de la Brique vers la Basse-Marolles).

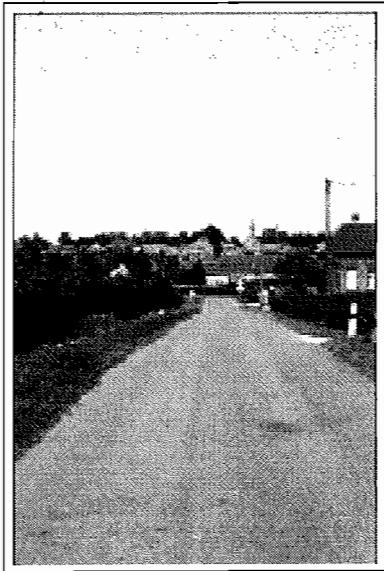


Situation de le Favril dans le département du Nord

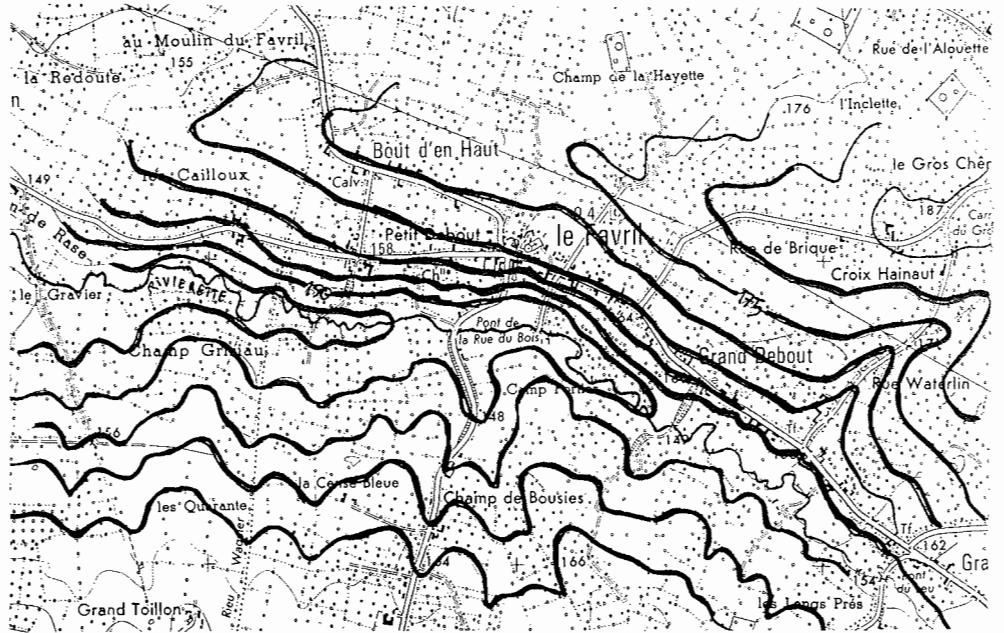
La population du Favril s'élevait en 1990 à 376 habitants (368 en 1982, 357 en 1975- sources idem plus haut). Celle-ci est donc en progression. C'est d'ailleurs ce que semble illustrer les nouvelles constructions qui occupent les "dents creuses" du bord des voies ou les réhabilitations (ces tendances seraient à étudier plus finement afin, éventuellement, d'envisager la mise en place de documents d'urbanismes ou l'actualisation de la carte communale).

### Un village : un patrimoine rural diversifié

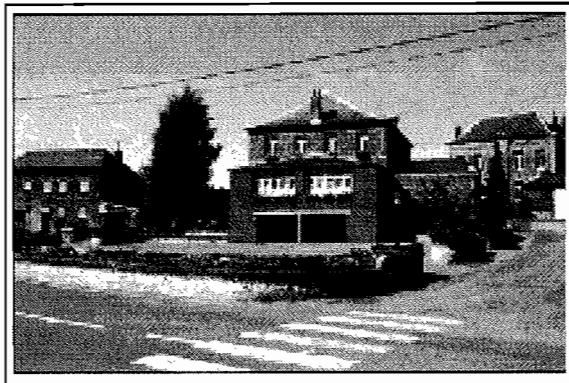
Même si la commune ne possède pas de monuments ni de sites, qu'ils soient inscrit ou classés (c'est à dire reconnu d'un rayonnement national), elle abrite néanmoins un ensemble d'éléments qui, à la faveur des modulations du relief, permet de renforcer son identité rurale et constituer un paysage d'une grande qualité :



*Silhouette du centre-village depuis la rue du Bois*



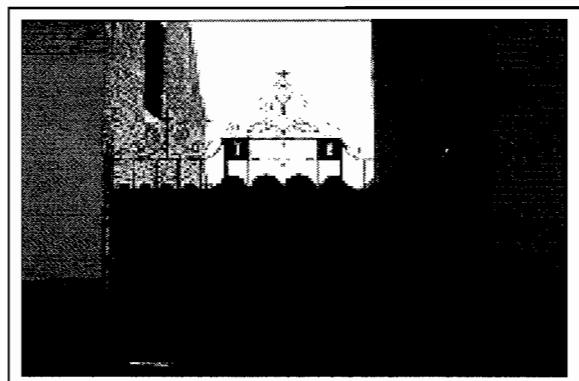
*Modalité d'inscription du bâti sur le versant de la vallée*



*Muret en grès de récupération et brique*



*Une belle marquise sur une façade rénovée*



*Un portail en fer forgé*

### Le patrimoine architectural et urbain

La partie la plus urbanisée de la commune, qui est dominée par l'église, s'inscrit en linéaire au dessus de la ligne de rupture de pente de la vallée de la Riviérette. Historiquement le village se situait bien au delà sur l'autre rive de la Riviérette avant que le Maréchal de la Valette n'ordonne sa destruction. La commune actuelle présente une proportion non négligeable de bâtiments anciens (majoritairement des fermes) ayant le pignon sur la chaussée.

Les matériaux traditionnels des constructions font appel :

- au grès (vraisemblablement exploité localement), à titre d'exemple, on pourra remarquer le soubassement de l'église constitué de grès, matériau repris récemment pour constituer le mur d'enceinte de la cour au pied de l'école (Cf. page de gauche),
- à la pierre calcaire dure et bleue (probablement acheminée de plus loin) et,
- aux briques.

On remarquera aussi la présence d'une vingtaine de chapelles, oratoires et niches disséminés tant à proximité des habitations ou des fermes qu'au bord des chemins ruraux.

Le regard du promeneur sera aussi attiré par des réalisations intéressantes et élégantes en fer forgé (grilles, portails, marquises,...)

### Le patrimoine végétal et paysager

Le Favril est un village établi dans une ambiance dominée par l'arbre, la haie, l'herbe et les fleurs. En effet le territoire communal semble porter l'ensemble des types de structures végétales qu'il est possible de rencontrer en Thiérache (Cf § approche globale). Cette diversité est enrichie par :

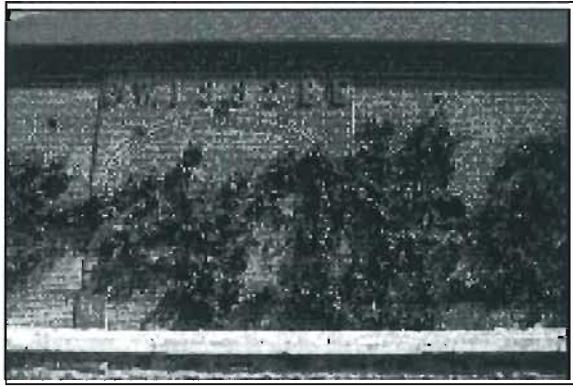
- les ambiances végétales liées à la présence et à la proximité de l'eau (tel la coloration grisée des feuilles de saule le long du ruisseau de la grande fontaine finette),
- le nombre important des fruitiers de hautes tiges plantés au milieu des prairies,
- la présence remarquable de végétaux dit d'accompagnement du bâti et,
- la présence de nombreux massifs fleuris (Cf § suivant)



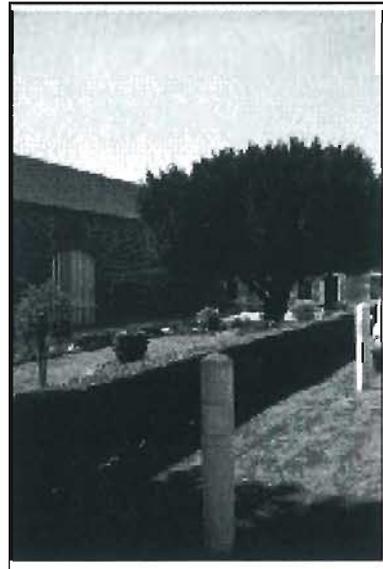
*Bocage complanté de pommiers haute tige*



*Ambiance végétale de bords d'eau, ici la source du ruisseau de la Grande Fontaine*



*Poiriers palissés et façade en brique*



*Sujet vénérable d'If et architecture traditionnelle réhabilitée*

### Un village : une dynamique

▪ Depuis plusieurs années le village se voit décerner le premier prix des villages fleuris dans la catégorie des villages de moins de 500 habitants. Ce résultat est en grande partie le résultat d'une collaboration et d'une émulation entre la municipalité et l'association présidée par Madame Chantal Collery (Le Favril en fleurs) qui encourage au fleurissement du village. L'association réalise aussi le fleurissement de différents espaces publics (place, abords de chapelles,...). Elle organise aussi deux manifestations par an qui réunissent les producteurs de végétaux, les revendeurs, les amateurs et les différentes associations et sociétés impliquées dans le domaine du végétal d'ornement et de jardin. Ces manifestations se déroulent : au mois de Mai "le marché aux fleurs" et, en Novembre "la fête de l'arbre" .

Les photographies ci-après illustrent la nature et l'impact du fleurissement sur quelques lieux de la commune :

**Hier ( 1994)**



**aujourd'hui**



*La place verte*

Hier ( 1994)



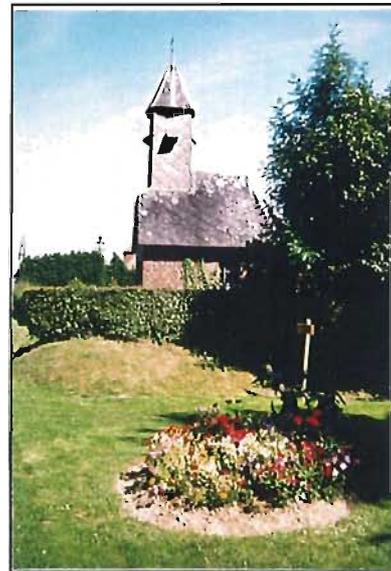
aujourd'hui



la petite enclave publique de la rue principale



les abords de la Chapelle



▪ La municipalité s'engage, en lien avec le S.I.A.N. dans un vaste chantier concernant l'assainissement du village. Aux vues de l'étalement du bâti et des ressources modestes de la commune, l'équipements du réseau sera étalé sur plusieurs tranches correspondant à plusieurs années. Ce projet n'affectera que les secteurs les plus agglomérés. A l'extrémité des réseaux, une station d'épuration par la technique du lagunage est prévue à proximité de la riviérette et du pont de la Rue du Bois.

*remarque : ces équipements auront, à n'en pas douter, une interaction directe sur les possibilités d'urbanisation future de la commune. Il semble intéressant de saisir ce prétexte pour qu'une réflexion raisonnée sur le développement urbain du village s'engage dans le soucis, à terme, d'une économie de consommation d'espace, d'une préservation de l'espace agricole et une limitation des charges inhérentes à toutes extensions urbaines linéaires ( trottoirs, parkings, éclairage, ramassage des ordures ménagères, balayage des fils d'eau, ...).*

▪ La commune est engagée dans une procédure d'aménagement foncier. A brève échéance, sur un secteur restreint de la commune, devrait être mis en place une réorganisation foncière. Les documents élaborés au cours de cette démarche seront très bientôt consultables.

**Il sera demandé au bureau d'études, en plus de l'analyse et du diagnostic sur l'ensemble de la commune dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le milieu naturel, la réalisation d'une synthèse cartographique :**

- au 1/ 10 000 pour rendre compte de l'identité communale,
- au 1/ 5 000 pour tout ce qui touche l'urbain et l'architecture.

# Une action, un partenaire

## Le programme du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

### Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec les élus de la commission du cadre de vie avant de clore chacune de ces étapes significatives et que l'ensemble de l'étude soit validée par le comité de pilotage de la Commune

### 1 - Préliminaires.

La Commune et l'Intercommunalité apporteront tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionneront à cette occasion les partenaires qu'ils souhaitent associer à la démarche :

- D.D.E. - D.D.A. -, E.D.F., D.V.I., C.A.U.E....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- P.N.R., C.D.R., ...

Par ailleurs, la Commune prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur son territoire.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

**Le présent document** validé par les élus.

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale** : fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

**Un recensement des atouts** et caractéristiques architecturales, urbaines, naturelles et paysagères des lieux.

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

### 3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par le comité de pilotage, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

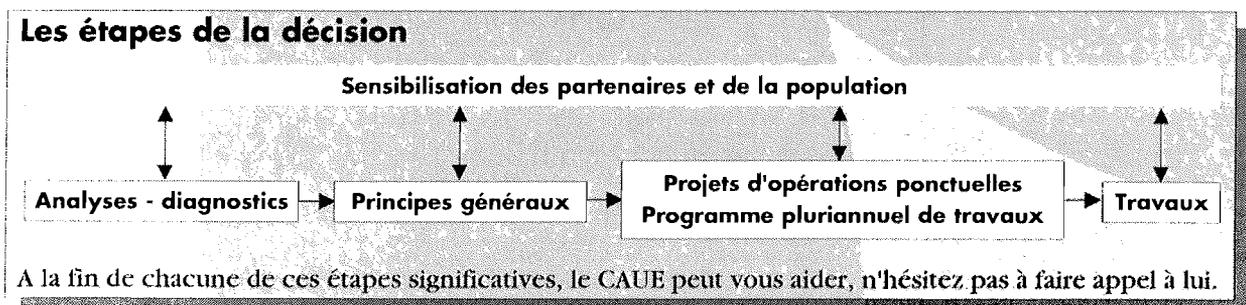
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

#### Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'avesnois. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général d'Avesnes.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'Avant-Projet. L'établissement d'études d'Avant-Projet ne fait pas partie du présent programme.



# Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

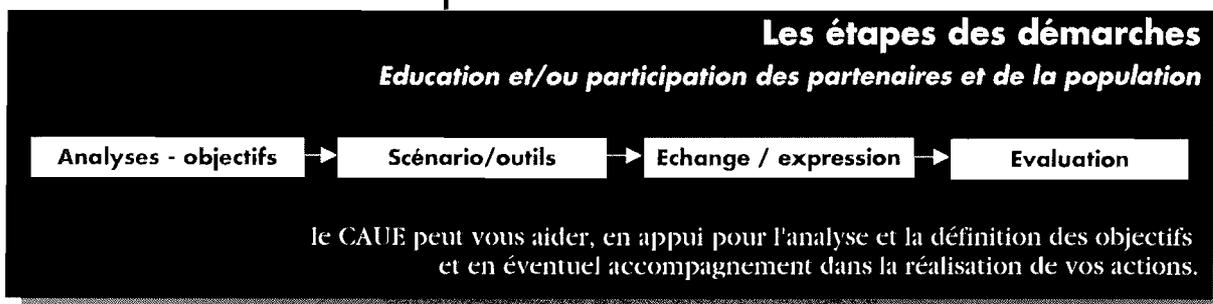
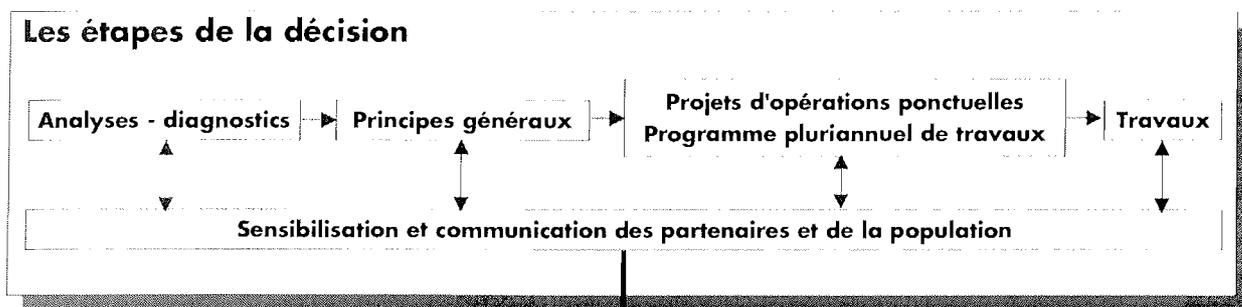
Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

*La démarche éducative se situe hors du temps du projet. Elle a comme objectifs l'interrogation et l'évolution des valeurs et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personnes. Elle approfondit une démarche de sensibilisation.*

*La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.*



## La mise en place des actions

*L'analyse partagée a fait émerger les éléments clefs qui permettent de poser les bases d'une stratégie d'aménagement pour améliorer le cadre de vie de la commune et la rendre, ainsi, plus attractive.*

*Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et réalisables à court ou moyen terme qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place et génèrent l'émulation des divers partenaires.*

*La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie, apparaît, à cet effet, la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet la réalisation des actions urgentes.*

Le choix des opérations contenues dans cette phase est issu de la concertation et des ambitions affichées par les élus. Ces opérations ont pour objectif de créer, par leur exemplarité, une dynamique au sein de l'intercommunalité.

Le programme opérationnel F.A.C.V. est présenté en deux volets complémentaires et indissociables :

- Le premier volet permet, riche de l'approche globale et communale du terrain et de la bibliographie, de constituer des documents de référence dont la portée se voudra générale sur chacun des thèmes retenus puisque relevant de problématiques intéressant la globalité du territoire communal.
- le second volet, fort des connaissances acquises précédemment, permet de mener une réflexion affinée sur certains sites pour aider l'équipe communale à déterminer ses choix d'aménagement et en fixer la philosophie.

Il est demandé à l'équipe de maître d'œuvre de faire précéder chacune des étapes de l'étude par des actions de sensibilisation à destination de l'équipe communale, des employés municipaux, des habitants.

### Remarques préliminaires

Le Favril est un village rural dont les possibilités d'investissement financier dans des aménagements d'amélioration du cadre de vie sont réduites (moins de 300 000 Fr d'autofinancement par an). Dans ces conditions, le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera de tirer, au maximum, parti du cadre existant et d'opérer de façon sobre et ténue, en conformité avec la franchise du cadre naturel et rural.

Le mot d'aménagement ne semble d'ailleurs pas être le mieux choisi ici. Il convient davantage ici de révéler, d'entretenir, de souligner et de conforter l'existant... bref, il s'agira ici plutôt de chuchoter les choses plutôt que de les crier.

## Les Actions et Documents de Portée Générale

### Les itinéraires de découverte de la commune

**annexe n° 5**  
*Fiches balades en  
pays de Mormal*

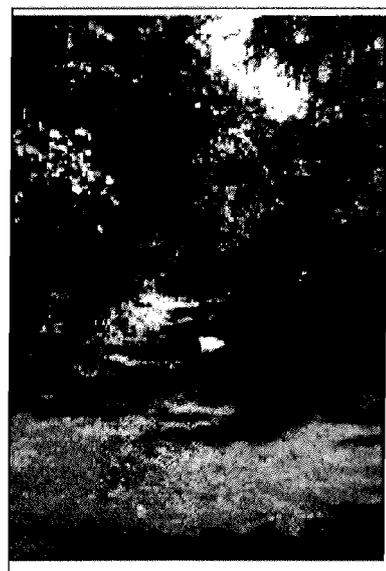
La commune, grâce au S.I.T.O.A., est concernée par deux itinéraires, l'un piéton et l'autre cycliste, qui ont donné lieu à l'édition de deux feuillets photocopiés. Il s'agit maintenant de conforter et diversifier cette démarche en mettant en place un (des) itinéraire(s) à thème qui participe de la reconnaissance, de la promotion et de l'interprétation des richesses (Architecturale, paysagère, agricole, végétale,...) locales.

L'étude pourra proposer un certain nombre d'actions ou démarches visant à valoriser le(s) tracé(s) retenu et son caractère rural.

*Un exemple de signalisation d'une belle sobriété.*



*Un chemin de promenade très agréable, mais à conforter ...*



*Des routes de campagne où il est aussi agréable de marcher.*

**Le travail qui est demandé au bureau d'étude consiste à inventorier le réseau viaire de la commune et à proposer une boucle de promenades qui révèle l'ensemble du patrimoine intéressant à faire découvrir. Un plan au 1/5 000 ème de cette boucle est à réaliser. Une esquisse chiffrée permettra aux élus de planifier leur intervention.**

*Partenaire à associer : Direction de l'Environnement du Conseil Général.*

*Personnes à consulter : associations, enseignants.*

## La recommandation d'une palette végétale pour le fleurissement

Les paragraphes de l'approche globale et communale ont montré brièvement l'importance du végétal dans la définition de l'identité communale et l'importance que revêt ici la démarche de fleurissement, principalement à base d'annuelles.

Le travail attendu doit permettre de répondre au problème d'entretien et de gestion de nombreux espaces publics ( et qui ne demandent qu'à s'étoffer en surface !). Il devra tenir compte du désir évident de la commune de conserver son titre de village fleuri et de poursuivre son projet de plantations d'arbres et d'arbustes à proximité des oratoires et des chapelles.

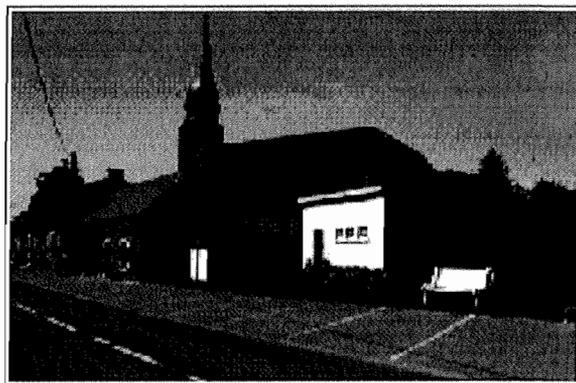
La proposition d'une palette végétale où les plantes vivaces et les arbustes couvre-sols tiendraient une plus grande place doit permettre d'atteindre les buts de réduire les coûts d'installation, les temps d'entretien tout en étendant la période d'intérêt du végétal et renforçant l'ambiance "Thiérachienne".

*Partenaire à associer : Comité Départemental du Tourisme*

*Personnes à consulter : association.*



*Un bel exemple de fleurissement du fossé par un particulier*



*Il est dommage que les massifs fleuris mettent tant en valeur ce bâtiment blanc !*

## Les principes d'aménagement pour les accotements urbains



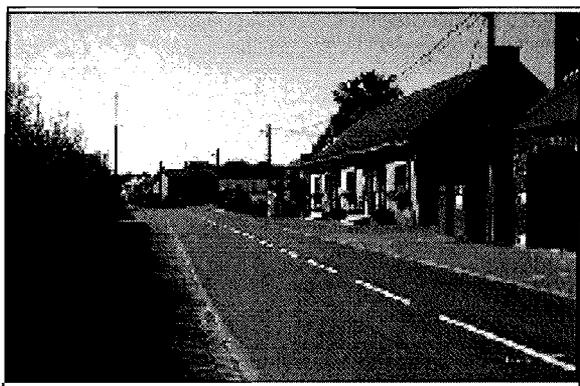
*Rue du Bois, des accotements enherbés d'une grande qualité*

La commune va bientôt entreprendre de lourds travaux pour son assainissement qui risquent d'avoir des répercussions sur la qualité et la nature des chaussées et des accotements concernés.

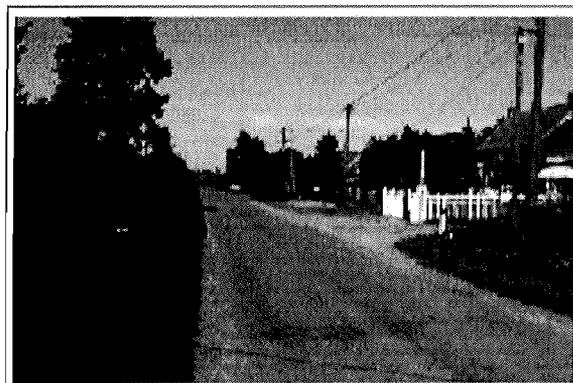
La municipalité désire tirer profit des différents terrassements pour effacer certains réseaux aériens disgracieux du centre du village

Le propos d'un tel travail est de doter la commune d'un document de référence lui permettant de fixer ses ambitions, d'organiser sa maîtrise d'ouvrage et coordonner l'action des différents partenaires concernés sur le thème des accotements et du caractère rural.

Le secteur de la Rue du Bois ( y compris les abords du pont du Bois) seront étudiés jusqu'à la précision du schéma d'in



*A proximité de la salle des fêtes, l'emprise de l'enrobé noir approche les 15 mètres !*



*Rue du Bois quelques accotements un peu négligés et banalisés (à droite)*

tention afin de permettre à la municipalité d'engager au plus vite ses travaux quand l'assainissement s'effectuera sur ce secteur (Cf. § Projets ponctuels page 25)

*Partenaire à associer :*

*- Conseil Général (Direction de la Voirie de l'unité territoriale d'Avesnes, Direction du Développement Rural pour le F.A.C.E) Subdivision de l'équipement,*

*- S.I.A.N.*

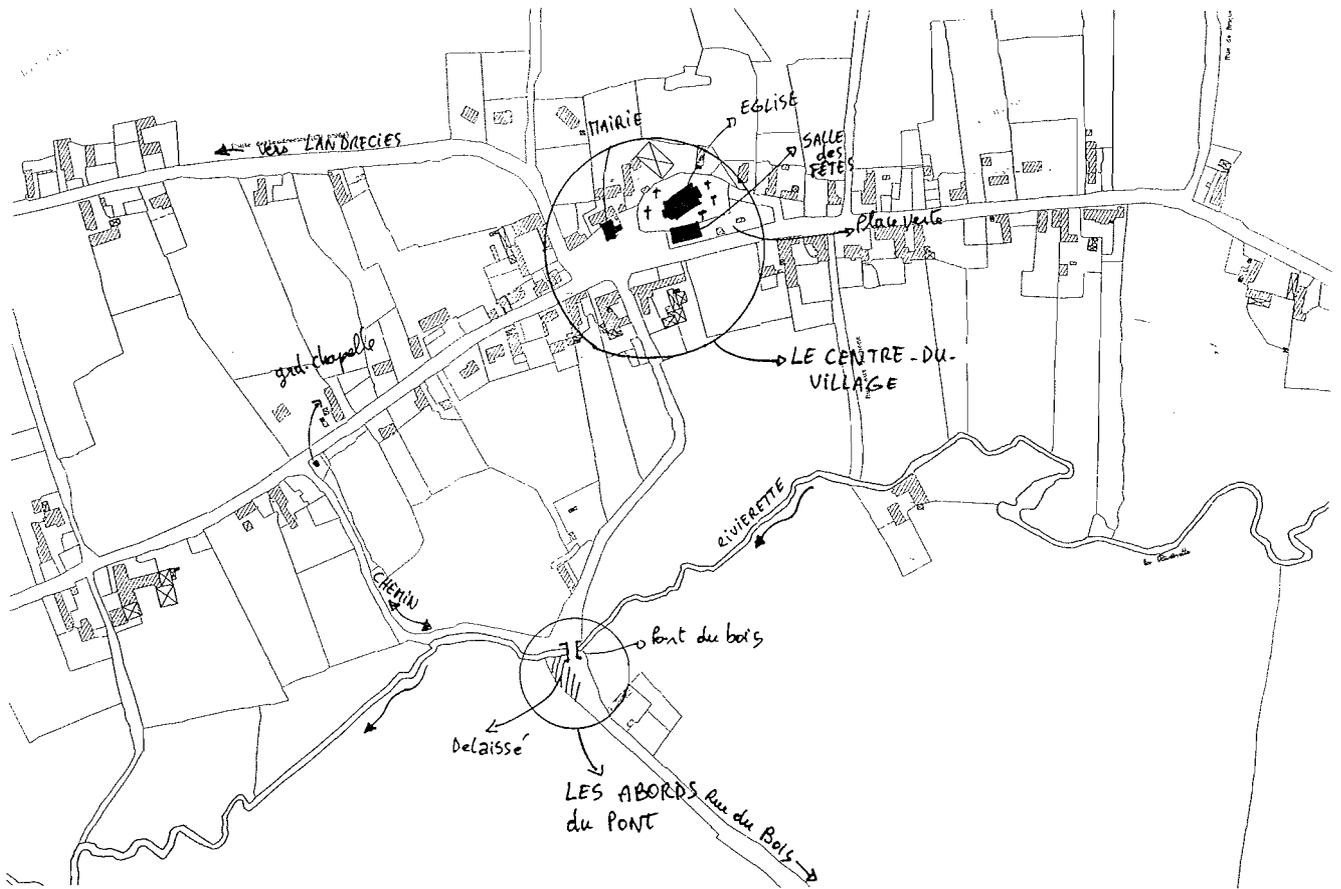
*Personnes à consulter : riverains.*

### **La communication et la sensibilisation**

On remarquera très souvent que, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en œuvre du projet. Ceci est imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

**Pour atteindre cet objectif, il est demandé au bureau d'étude, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus le maître d'œuvre apportera la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement de l'études et des**

## Plan de situation des projets ponctuels



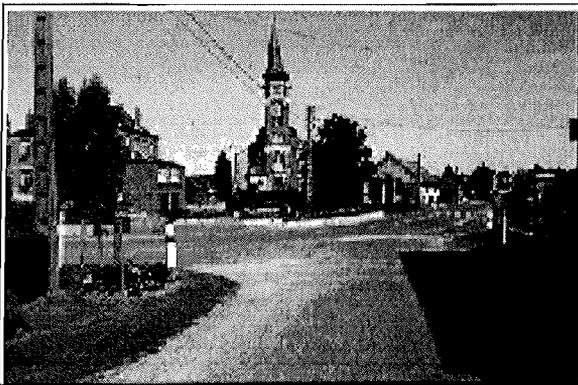
## Les Projets ponctuels

### Le centre du village

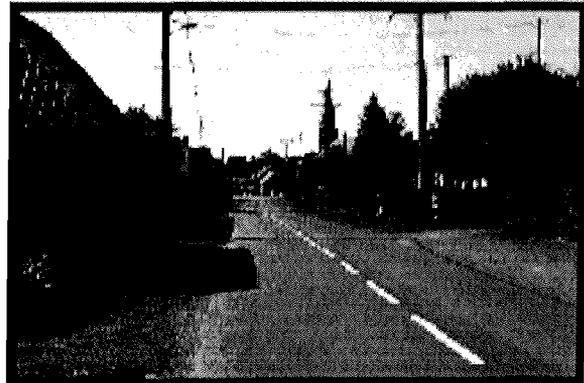
A le Favril le centre se définit comme l'espace accueillant les équipements (Mairie, Eglise, Ecoles, Salle des Fêtes, salle polyvalente, Monument aux morts, Abris-bus, Atelier communal) et les espaces publics qui les reliait. Ces espaces publics de nature très différente, correspondent à une dilatation entre le bâti non jointif ils regroupent :

- des parties routières (en linéaire et en carrefour offrant des emprises à l'impact visuel routier important principalement à proximité des aires de parking),
- deux placettes minéralisées,
- un monument aux morts et son petit square,
- une place-verte.

Le cimetière, qui se développe autour de l'église, est à inclure à cet inventaire. La municipalité désire aussi inclure à la réflexion un terrain (privé à ce jour) d'une surface de 29 ares situé derrière la salle polyvalente dont l'usage pourrait privilégier les enfants et les adolescents.



*Au delà du carrefour principal, l'église, à Gch. la Mairie/école et à Drt. la Salle des fêtes*



*Les accotements et les réseaux aériens de la rue principale*

On remarque ainsi que le centre est assez morcelé, voire cloisonné.

Les propositions tendant à améliorer la qualité du secteur seront réfléchies de manière à :

- améliorer la sécurité de la desserte des écoles et de la mairie ,
- conforter la place-verte dans son état,
- confidentialiser l'impact visuel des espaces de parking permanents réellement nécessaire à une utilisation quotidienne,
- mettre en valeur la légère dénivelée couronnée par l'église.

Les propositions seront réfléchies comme autant d'occasions de mettre en application les recommandations portant sur la Palette végétale et le Traitement des accotements urbains. Elles n'omettront pas la proposition des luminaires. Elles devront contribuer à renforcer le caractère rural de la commune et battre en brèche le cloisonnement de l'espace.

**Le bureau d'étude est sollicité, après avoir établi un plan d'état des lieux et fait valider par les élus un schéma fixant les intentions assignées à l'espace, pour établir une étude d'esquisse.**

*Partenaire à associer :*

- Conseil Général (Direction de la Voirie de l'unité territoriale d'Avesnes, Direction du Développement Rural pour le F.A.C.E)

- Subdivision de l'équipement,

- S.I.A.N.

*Personnes à consulter : riverains et associations*

## **La Rue du Bois**

Le pont de la Rue du Bois qui enjambe la Riviérette est situé en contre-bas du centre du village sur l'axe desservant son hameau principal éponyme. A proximité du pont abouti un charmant chemin qui, sous une voûte plantée, épouse la déclivité qui fût utilisée comme terrain de moto-cross et mène à la chapelle située sur le C.V. n° 2 dit du Sambreton.

C'est au niveau où la route s'incurve pour franchir le pont que l'espace des accotements se dilate pour accueillir en rive gauche, une aire de dépôts de matériaux de l'Equipement.

La station de lagunage doit être implanté à proximité.



*Vue de la parcelle concernée (rive gch.), au fond le terrain de Cross.*



*Rives droite de la riviérette, débouché du chemin descendant de la chapelle.*

Des propositions seront faites pour gommer cet espace "point noir" et mettre en valeur un cône de vue majeur sur la silhouette du village. Elles seront établies en cohérence avec le devenir des terrains riverains et le caractère naturel et bocager du secteur (ancien cross, station de lagunage).

Le Hameau de la Rue du Bois présente un étirement plus ou moins prononcé du bâti. L'usage quotidien pour la desserte des parcelles construites entraîne une usure accrue du bas côté sur au moins deux secteurs plus densément occupés. Il conviendra d'étudier sur ces secteurs les modalités d'établissement d'aire de parking.

**Le bureau d'étude est sollicité, après avoir établi un plan d'état des lieux et fait valider par les élus un schéma fixant les intentions assignées au secteur, pour établir une étude d'esquisse sur chacun des secteurs.**

*Partenaire à associer :*

*- Conseil Général (Direction de la Voirie de l'unité territoriale d'Avesnes, Direction du Développement Rural pour le F.A.C.E)*

*- Subdivision de l'équipement,*

*Personnes à consulter : riverains et associations*

## **Le phasage**

Après avoir cerné et évalué les problèmes, puis esquissé des solutions de l'ensemble des actions projetées, **le maître d'œuvre est amené à évaluer une enveloppe budgétaire et d'établir un phasage des opérations sur 5 à 10 ans.**

Ce phasage doit correspondre à des tranches de travaux indépendantes les unes des autres quant à leur exécution.

Pour ces réalisations, il est important d'avoir une large concertation tant au niveau du maître d'ouvrage, des professionnels que des usagers.

## **Conclusion**

La richesse des potentialités locales ne permet pas d'atteindre l'exhaustivité, aussi ce document programme ambitionne, avant toute chose, de développer une démarche cohérente qui reste ouverte aux propositions que l'étude pourrait révéler. En effet, l'étude pourrait mettre à jour d'autres opérations que celles déclinées dans ce dossier. Dans ces conditions le bureau d'étude, en concertation avec le maître d'ouvrage et le Conseil Général, peut alors les programmer.

Compte tenu de ce qui est attendu dans le rendu de l'étude, il est souhaitable que l'étude soit prise en charge par un paysagiste.

***Les documents suivant sont consultables sur demande au centre de documentation du CAUE.***

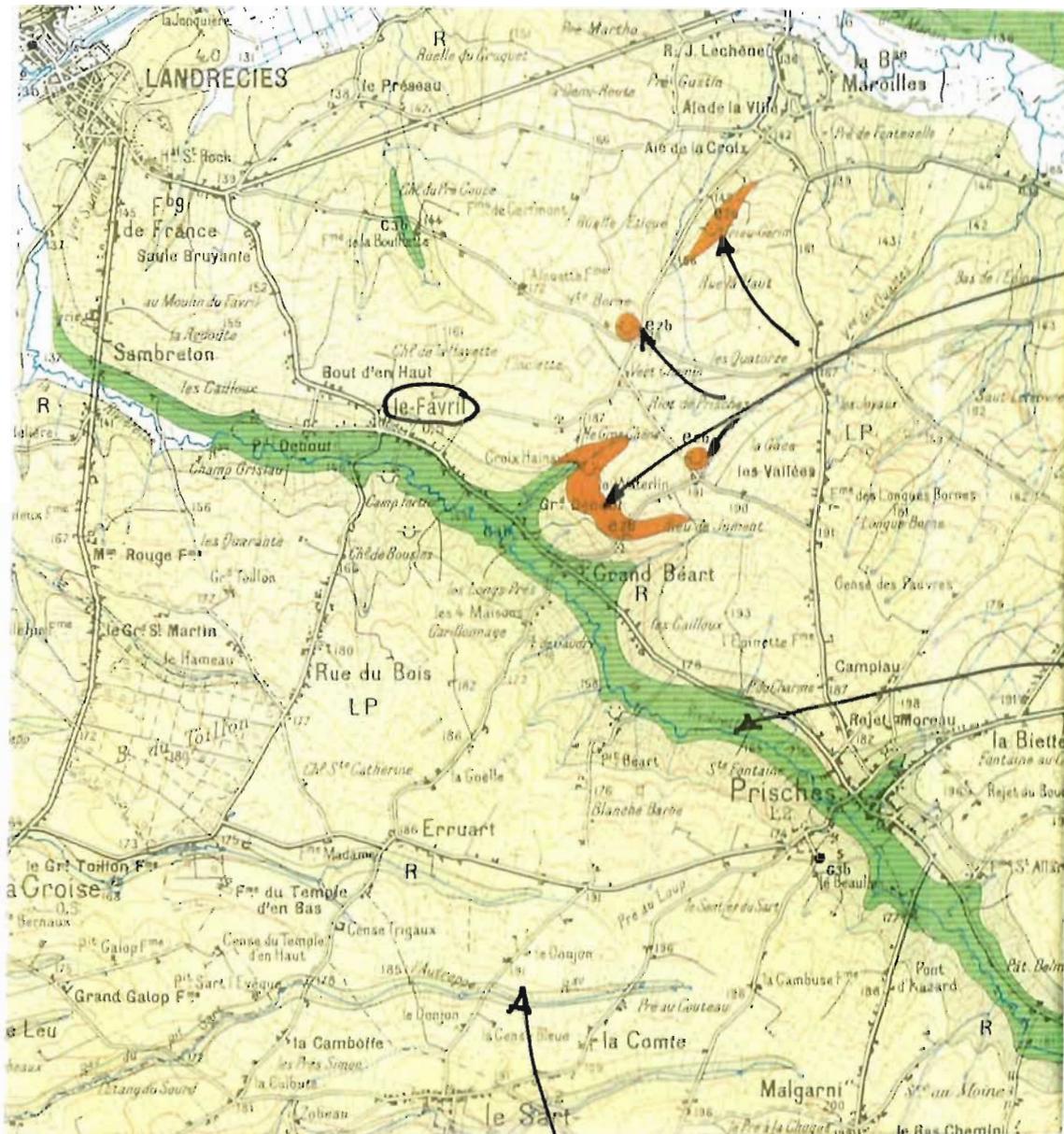
Streith Michel - 1991 - Itinéraire en herbe - ed. Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache.

Chambre départementale d'Agriculture et C.A.U.E. du Nord - 1997 - Bâti-ments agricoles et paysages de l'Avesnois.

***Les annexes sont des documents réalisés par des partenaires qui nous ont aidés dans notre réflexion***

**Annexes**

Extrait carte géologique 1/50 000  
 Maubeuge AUVESNES  
 BRGM



Sables blancs  
 du Danuvien

Marnes  
 Bleues

Limon des plateaux

AUVESNES

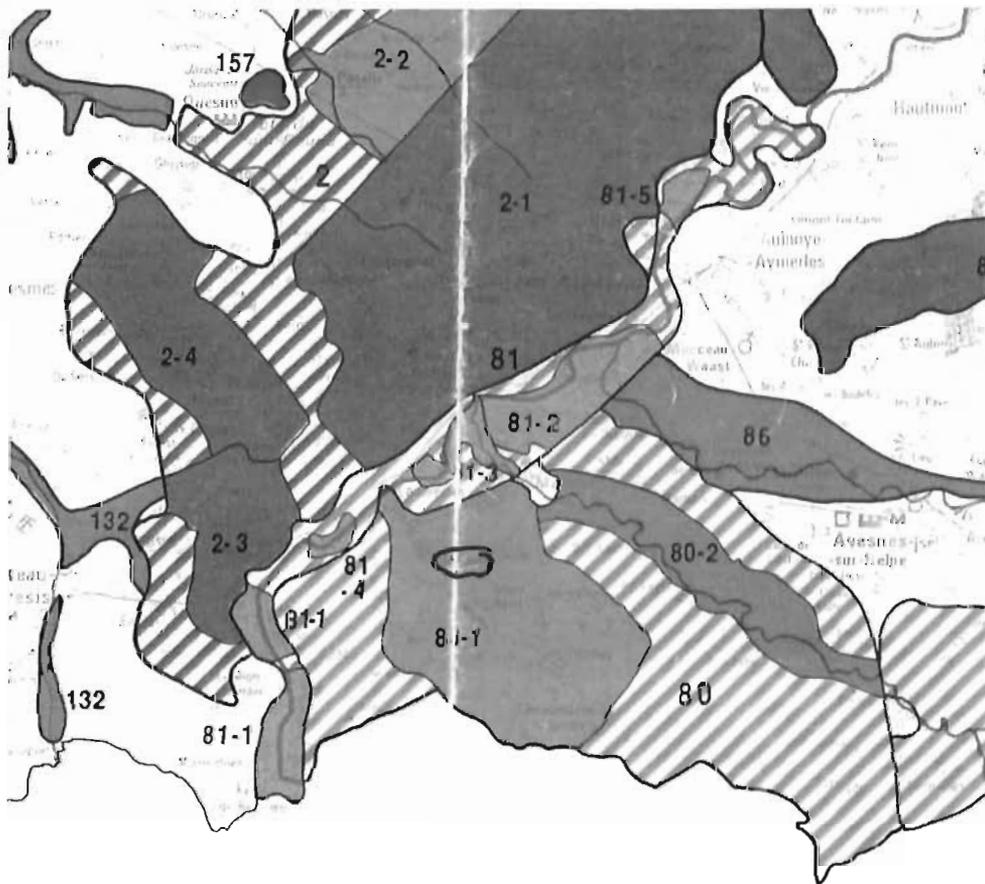
Le Favril

C.A.U.E. du Nord - Numéro du dossier : 19980249 - Date : Septembre 1998

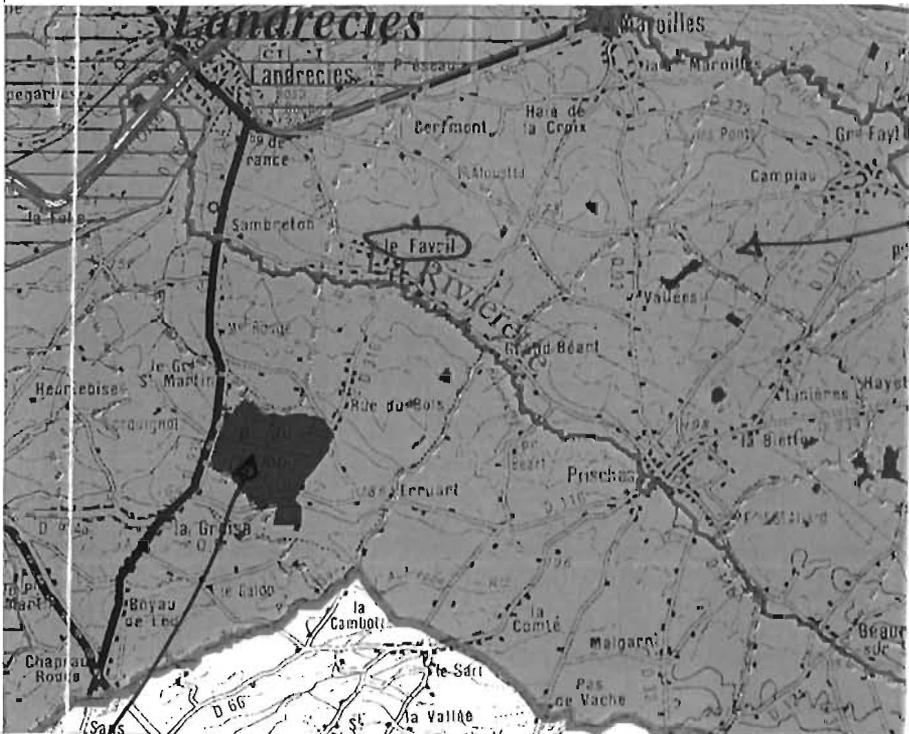


Extrait "Carte des Paysages" CAUE/CG

extrait "Carte des ZNIEFF"  
D.I.R.E.N.



Extrait "PLAN de PARC"  
P.N.R. AUVESNOIS

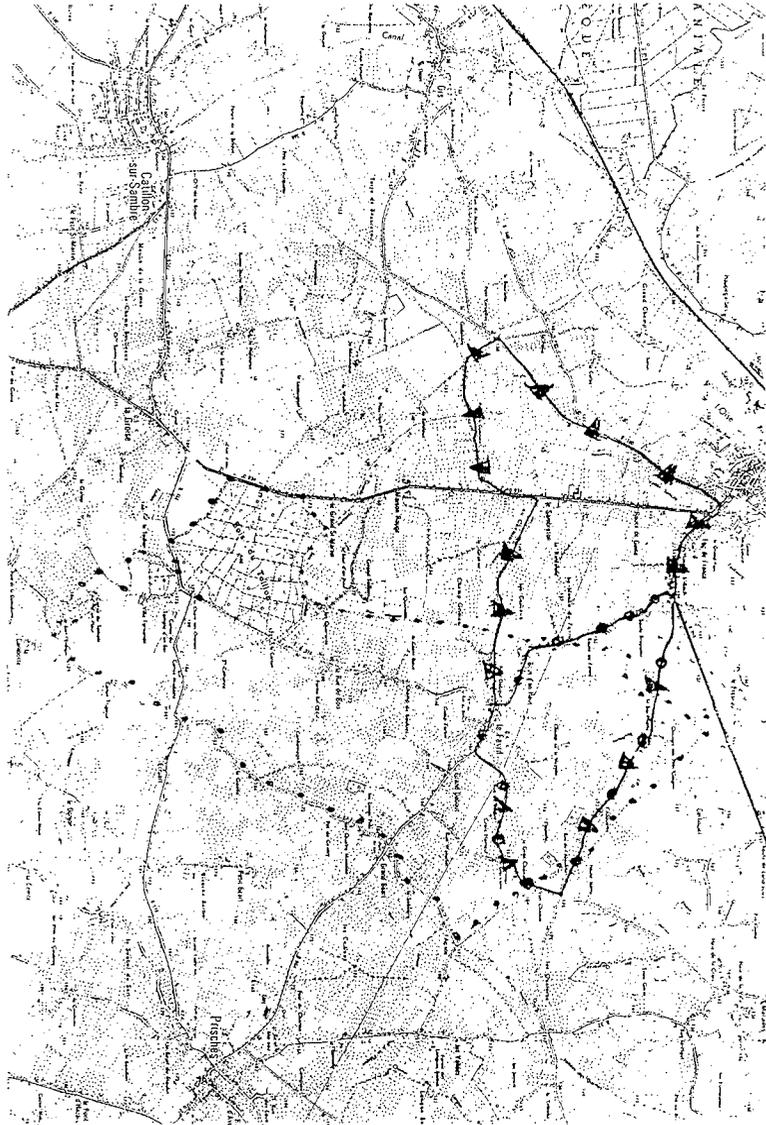


*Zone Agricole  
d'intérêt écologique  
et paysager*

*Espace frontalier  
à conforter*

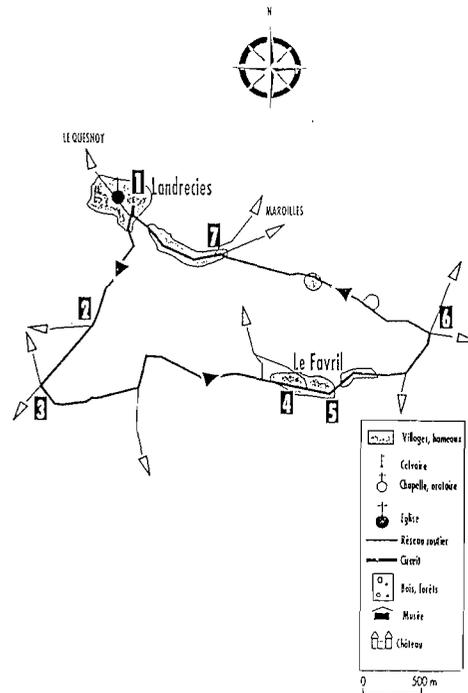
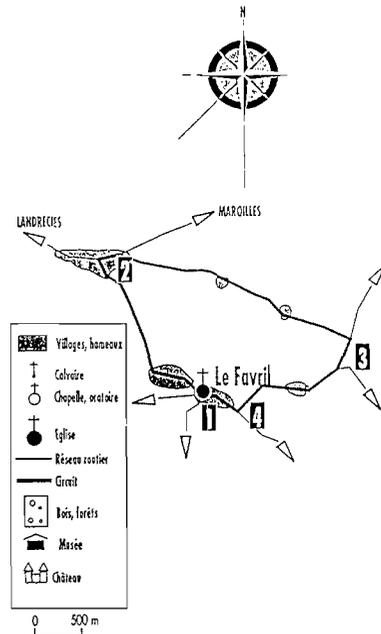
**Annexes 4**

..... route communale de  
 (SITOA)  
 itinéraire cyclable  
 itinéraire piéton



LE FAVRIL

LE FAVRIL



Au départ place de la Mairie de Le Favril, sortez de la place et empruntez la rue sur votre droite, la D964. Suivez cette route sur toute sa longueur jusqu'au croisement avec la D959 de Landrecies-Maroilles.

Au croisement, prenez à droite, longez pendant 100 mètres, puis bifurquez une nouvelle fois sur la droite, pour emprunter un chemin empierré, le chemin de la Boufflette, le petit cours d'eau que vous allez passer a donné son nom au chemin. Vous êtes entouré de bocage, ce cadre verdoyant est agrémenté çà et là d'habitations isolées. Sur la droite, vous traverserez une reconstruction de la Grotte de Lourdes, près de l'habitation n°10, puis, quelques mètres plus loin, une Chapelle en pierre bleue.

Au croisement, vous prenez à droite, la rue du Gros Chêne; un peu plus loin, vous laissez le chemin de gauche. A la patte d'oie, vous empruntez le sentier de droite, c'est la Rue de Brique. Faites une pause à ce croisement pour découvrir un sapin de mère nature : un chêne éventré qui abrite une chapelle de bois et d'osier en forme de maison pour oiseaux, contenant plusieurs statues. Ce chêne séculaire semble protéger des intempéries et des malveillances. L'arbre est creusé naturellement mais n'est pas mort. Nommé "Chêne aux Pouilleux", c'était, dans la tradition orale, l'arbre sous lequel les pauvres, les "pouilleux", se rendaient pour honorer leurs saints.

Descendez la rue de Brique pour atteindre la grande rue, la D964. Prenez à droite et regagnez votre point de départ. Avant de partir, allez vers l'Eglise qui se trouve tout près. Cette dernière appartenait à l'ancienne abbaye de Maroilles, complètement détruite à la Révolution.

Les différentes guerres ont eu raison de l'édifice religieux de Le Favril, l'Eglise devant vous aujourd'hui est de construction récente. Pourtant, celle-ci lui a laissé son caractère particulier; son aspect bulbe. Le lieu incite à entrer dans le bâtiment et à le découvrir. Sur la gauche et juste à l'entrée, une stèle de pierre "bleue" est posée contre le mur. Elle fut découverte sous terre lors des récents travaux communaux pour le téléphone. Elle laisse découvrir les armoires d'un Père Abbé. A l'intérieur, Autel et boiseries sont du XVIIIème siècle. Le Choeur est lui aussi fait de bois et couvert de dorures. Sortez de l'Eglise, et faites-en le tour par le cimetière. Vous pouvez remarquer que de nombreuses tombes ne possèdent pas de croix, ce sont des tombes de libres-penseurs, de gens athées. Elles sont soigneusement repérables à leurs signes non chrétiens (mains liées, colonne, obélisque...). Elles se mélangent aux autres tombes chrétiennes et sont dispersées dans le cimetière. Cela laisse présumer de la tolérance des prêtres en place à l'époque des sépultures, par le fait qu'elles calaient l'Eglise, et qu'elles soient dans le même cimetière. La tour du cimetière fait, regagnez la place de votre point de départ. La commune de Le Favril a, depuis 1995, le premier Prix du Concours Départemental des Villages et Villages Fleuris Catégorie de moins de 500 habitants.

Vous commencez votre circuit sur la Place Basse, admirez la statue de Duplex. Né à Landrecies en 1697, il devint "Gouverneur pour le Roi" de la compagnie de Pondichery en Inde, de 1743 à 1754. Très respecté en Inde, il ne l'est pas en France, il devra rentrer à Paris en 1754 et mourra en disgrâce le 11 novembre 1763, juste après le traité de Paris. Cette statue, réalisée en 1884 par Léon Fogel, ne sera érigée sur la place qu'en 1888. Duplex est habillé en marquis et montre de sa main droite la terre de l'Inde dans laquelle il planta le drapeau français. La statue échappa par deux fois à la hache lors des deux dernières guerres; elle doit sa sauvegarde à la vigilance tenace des maires de ces époques troubles.

Mettez-vous dos à cette statue, prenez place à vous puis un peu sur votre gauche pour emprunter la rue des Deux Clefs. Rejoignez puis traversez la rue principale, la rue Charles de Gaulle, puis empruntez sur votre droite la rue du Maulin; au rond point, prenez la rue de Turène. Au croisement suivant, encore à droite, la rue de la Folie. Cette rue doit son nom aux arbres qui y croissent outrelois, et qui laissent entendre le bruissement de leur feuillage, la "folie", devenu la "foie". Vous quittez maintenant l'agglomération de Landrecies pour vous enfoncer dans le paysage bocager et verdoyant.

Au croisement du lieu-dit "Ferme du Petit Versailles", prenez à gauche. Ce nom évoque le passage du Roi Soleil dans Landrecies, un soir où il n'avait pu regagner Versailles, ni rebrousser chemin en direction de la ville, à cause de la crue de la Rivièreette. Le roi bloqué sur les routes inhospitalières, s'était rendu à l'évidence et avait dû partager l'humble demeure de ses sujets en cette petite ferme.

Au carrefour, prenez à gauche et suivez le chemin de la Godolaine. La tradition orale veut que fut un chemin où les chèvres passaient et gambadaient. Continuez jusque la Route de Guise, au lieu-dit "le Sambrelon". Traversez-la et prenez à gauche, vous empruntez plus haut la route de droite, en direction de LE FAVRIL.

Vous pénétrez sur le territoire de Le Favril, passez devant la Mairie et l'Eglise, qui vaut la peine que vous arrêtiez et que vous la visitiez. Continuez sur votre lancée et empruntez la Rue de Brique sur votre gauche.

Suivez cette rue, vous passez devant un chêne éventré qui abrite un oratoire en forme de petite maison pour les oiseaux. Cet oratoire semble protéger l'objet de dévotion des intempéries et des agissements mal intentionnés.

Un peu plus loin, au croisement, vous prenez le chemin empierré sur votre gauche, c'est la rue de la Boufflette. Continuez cette voie jusque la D959 qui rejoint Landrecies à Maroilles. Prenez à gauche pour rentrer en ville.

Vous êtes au Foubourg de France, faubourg d'Anlon qui doit son nom à l'ancienne frontière autrichienne du XVIIIème siècle, elle-même reconquise par les troupes de Louis XIV. Passez devant le cimetière, la chapelle Saint Roch, fut érigée lorsque l'édifice qui le bordait était un hospice civil; et l'hospice recevait les populations atteintes de peste ou d'autres maladies contagieuses. La chapelle avait pour but de permettre aux malades de continuer de prier pour leur guérison et leur salut, ainsi que de procéder aux enterrements.

## Les partenaires

### ARCHITECTURE

Conseil général **Mission Culturelle**  
**Parc Naturel Avesnois**

### PAYSAGE

Etat **DDE - DDA**  
Conseil Général **DDR - DVI - D Env**

**Comité Départemental du Tourisme**  
**Parc Naturel Avesnois**

### URBANISME

Etat **DDE**  
Conseil Général **DDR - DVI - D Env**

**SIAN**  
**Parc Naturel Avesnois**

### ENVIRONNEMENT

Etat **DDA - DDE -**  
**Parc Naturel Avesnois**

**Agence de l'Eau**  
Conseil Général **D Env - DDR - DVI**  
**SIAN**

## Résumé

Conçus dans un esprit pratique et didactique, ce document est le résultat d'une concertation avec les élus de le Favril

Ce document fourni, dans sa première partie, une connaissance dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et des milieux naturels. De plus, il révèle les potentialités et les atouts de cette commune de Thiérache tout en présentant cette dernière.

La deuxième partie reprend l'ensemble des opérations que les élus souhaitent réaliser à court et moyen terme. Ces opérations ont pour objectif, à travers la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel et paysager de :

- doter la communes de documents de recommandations sur le thème du fleurissement et l'aménagement de accotement urbain
- révéler l'histoire et la ruralité de la commune par la création d'itinéraires à thèmes,
- faire connaître aux différents usagers les richesses du territoire par la communication et la sensibilisation,
- entamer une réflexion sur le développement urbain de la commune
- prioriser le choix d'aménagement d'espaces publics.

## Mots-clés

matériaux traditionnel  
Pignons sur rue

espace public  
bocage  
fleurissement et palette  
végétale  
structure végétale

infrastructure  
voirie  
présence de l'eau  
vallée inscription au site  
Hameaux

assainement  
géologie

Thiérache  
Rivière  
centre -village  
itinéraires de découverte  
accotement  
phasage  
sensibilisation